

VILLE DE MULSANNE
Département de la Sarthe
Arrondissement du Mans
Centre Communal d'Action Sociale
Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 4 mars 2023
En exercice : 13
Présents : 9
Procuration : 1
Votants : 9

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le mardi quatorze mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LECOQ Jean-Yves.

Présents :

Mmes, Ms, LECOQ Jean-Yves, ANDRÉ Eliane, LALOUSE Jean-Claude, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, LEBoulLEUX Martine, MADIC Ketty, COUTABLE Odile, JAMIN Joëlle.

Absent(s) Excusé(s) : Mmes LEVEAU Edith, RICHARD Isabelle et M. DUVAL Gérard.

Absente : Mme BLASCO Chantal

M. DUVAL Gérard donne procuration à M. LECOQ Jean-Yves.

Secrétaire : M. LALOUSE Jean-Claude

DELIBERATION N° 2-1199

Objet : Compte administratif

La vice-présidente a présenté le compte administratif de l'exercice 2022.

Section de fonctionnement

Réalisation des recettes	11 055.59 €
Réalisation des dépenses	15 266.01 €
Déficit	4 210.42 €

Section d'investissement

Réalisation des recettes	0 €
Réalisation des dépenses	0 €

Le compte administratif est approuvé et voté comme suit :

Les 9 membres ont voté : POUR

ANDRÉ Eliane, LALOUSE Jean-Claude, BIOCHE Gyslaine, DRONNE Marie-Luc, LEBoulLEUX Martine, MADIC Ketty, COUTABLE Odile, JAMIN Joëlle, DUVAL Gérard.

La secrétaire
Jean-Claude LALOUSE



La Vice-Présidente du CCAS
Eliane ANDRÉ

